



N° 725
27-11-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Graves attaques contre l'EPS
le système éducatif,
les personnels

L'urgence de la riposte !

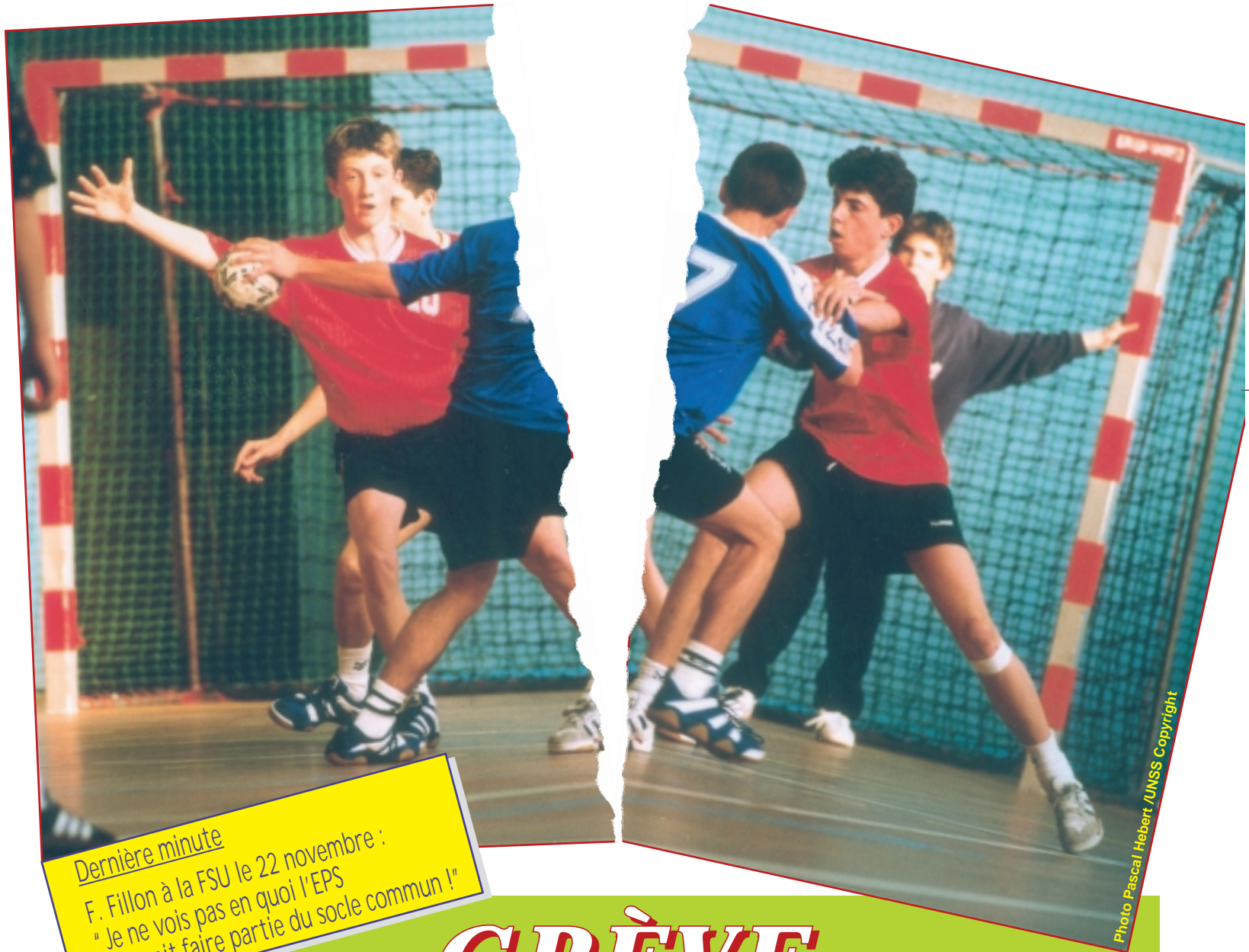


Photo Pascal Hébert / UNSS Copyright

Dernière minute
F. Fillon à la FSU le 22 novembre :
" Je ne vois pas en quoi l'EPS
pourrait faire partie du socle commun !"

GRÈVE

le 7 décembre

Pour ceux qui douteraient encore !

1. " Les choix politiques du gouvernement, (...) conduisent à raisonner dans un objectif de stabilisation des dépenses de personnel de la fonction publique. Des négociations salariales vont être engagées dès le 8 novembre (...), un tel objectif (garantie du pouvoir d'achat des fonctionnaires - NDLR) ne pouvant toutefois être atteint que si l'on réfléchit en même temps à une réduction des effectifs. A cet égard, les départs à la retraite importants, de l'ordre de 77 000 par an, offrent une occasion historique de réduire le nombre d'agents (...). Il pourrait être attendu, dans le cadre de cette réduction, des gains de productivité de l'ordre de 2,25% par an (...). "

2. " La réduction des effectifs peut être menée soit en dégageant de la productivité – mot qui n'est plus tabou –, soit en analysant de manière systématique le bien-fondé et la qualité de chaque intervention de l'Etat, ce qui permet de déterminer ce qui doit être, par exemple, décentralisé ou bien externalisé. "

Extraits d'un compte rendu des propos tenus devant la commission des lois par (1) R.Dutreil, ministre de la fonction publique et (2) E.Woerth, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

Bulletin toute profession

La gravité de la situation pour l'EPS, le système éducatif et ses personnels, qui amène le SNEP à proposer l'engagement d'un plan d'action incluant le grève du 7 décembre nous a amenés à décider d'adresser ce bulletin 725 à toute la profession.

Les syndicats sont destinataires, en outre, d'un supplément sur les carrières et les promotions 2005 avec explications, procédures et fiches syndicales. Nous pourrions l'envoyer sur demande aux collègues qui se syndiqueront.

SOMMAIRE

- **Edito** p. 2
- **Action** p. 3
- **Loi d'orientation** p. 4, 5, 6
- **Hors classes** p. 7
- **Mutations** p. 8
- **Salaires** p. 9
- **STAPS** p. 9
- **Syndicalisation** p. 10, 11

Ce bulletin comporte, pour les syndiqués, un supplément carrières, numéroté de I à VIII.

Edito

7 décembre

Une GRÈVE sans aucun doute !

Le ministre a rendu publiques ses orientations sur la future loi.

Dans sa prestation télévisuelle il a voulu rassurer une opinion publique qui a une image positive de son système éducatif, tout en se montrant racoleur à l'égard des enseignants. Cependant, il a eu recours à la technique de la défausse plus qu'à l'exposé complet de ses propositions.

Deux documents ayant été rendus publics, nous les connaissons mieux : ils contiennent des brûlots tant sur les propositions liées au contenu des formations que sur les personnels.

Nous le savons, l'ambition de cette loi s'est dégonflée mais il en reste toutes les orientations les plus négatives. Il s'agit de procéder à la mise en place de dispositifs qui seront appelés ultérieurement à prendre plus de volume et à rendre le système éducatif conforme à la pensée libérale, à savoir, un système qui élimine, au nom des talents supposés de chacun, qui individualise les processus d'apprentissage, qui restreint son périmètre afin de mieux pouvoir le marchandiser, qui enferme les personnels dans la concurrence et le tête-à-tête avec les jeunes, les parents, et qui transforme les établissements en " entreprise d'enseignement et d'apprentissage " .

En même temps, ce projet de loi ne fait que prolonger des dispositions qui tentent déjà de se mettre en œuvre et mettent en cause nos garanties statutaires : dispositif des APV que nous n'avons pas pu entièrement faire disparaître de la circulaire mutation, promotions à la hors classe discrètement placées sous les décisions arbitraires des recteurs, pression sur les salaires.

Enfin, ce projet concentre les orientations budgétaires les plus meurtrières. Il s'agit bien de faire pression sur la dépense éducative par le re-calibrage des filières, la suppression d'options, l'allègement des examens... et de mettre ce système en difficultés successives afin de le conduire à des formes de privatisation réclamées par le patronat français et européen. Il n'est pas sans signification que le MEDEF se soit enthousiasmé à l'idée de ce socle commun !

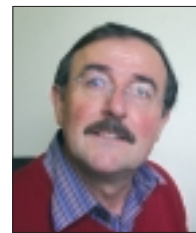
Cette proposition de " socle " est une machine à alléger le système éducatif de certaines disciplines et donc de choix et de possibilités de réussite des élèves. L'EPS va en payer rapidement la note si nous n'arrivons pas à inverser la tendance présente et à la réintégrer dans une conception d'une véritable culture commune. Les suppressions de postes depuis 3 ans (30000, EPS comprise) vont connaître une nouvelle accélération, et il est bien significatif qu'à l'émission de France 2, le ministre n'ait pas pu répondre à l'objection de G. Aschiéri que les 150000 créations dont il parle ne couvriront même pas les départs à la retraite !

Ce sont ces questions, avec toutes leurs implications qui ont justifié la décision de notre Conseil délibératif national à décider la grève.

Dans les établissements, dans toutes les réunions possibles, il faut en parler, il faut se réunir.

Il faut faire cette grève, il faut la réussir ! Le temps presse.

Le 7 décembre, tous debout !



Jean LAFONTAN

22-11-2004

Urgence : la profession doit intervenir et agir

La situation est grave

F.Fillon, particulièrement silencieux sur l'EPS depuis son entrée au ministère de l'EN, propose de supprimer le caractère obligatoire de l'EPS au brevet des collèges, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner sur les horaires, donc sur les recrutements, les contenus, ... En lycée on sait seulement qu'il entend réduire le nombre global d'heures de cours et le nombre d'options (voir dossier pages 4-5-6). Notre discipline n'apparaît plus comme fondamentale dans les projets ministériels.

La profession dans toutes ses composantes est donc concernée. Personne ne défendra la discipline à notre place. C'est bien à la prise en compte réelle de l'EPS et du sport scolaire dans la loi d'orientation qu'il nous faut travailler. Tout en intervenant avec les autres personnels sur l'ensemble des questions posées par ce projet de loi.

Beaucoup de choses peuvent se jouer dans un temps très court

Le calendrier choisi par le gouvernement prévoit le vote de la loi en mars 2005. Fidèle à sa stratégie, il en dit le minimum au départ, pour ensuite accélérer la procédure afin d'essayer de limiter les mobilisations.

Pour l'EPS, c'est sans attendre qu'il nous faut mettre en œuvre collectivement un plan d'action et d'intervention.

En même temps, d'autres dossiers nécessitent l'engagement des personnels : ceux liés à la protection sociale (retraites, assurance maladie) ne sont pas clos, et d'autres ont pris de l'ampleur récemment sur les mutations, les carrières, les salaires.

Etre en grève le 7 décembre

C'est dans ce cadre d'un développement indispensable de l'action que le SNEP appelle les enseignants d'EPS à faire grève mardi 07 décembre. Ils y porteront leurs revendications pour la défense et le développement de l'EPS et du sport scolaire, pour le système éducatif, pour leur métier, sa dignité, pour leurs salaires, leurs carrières et leurs mutations, ... Ils agiront ainsi avec les autres organisations et les personnels en lutte sur leurs revendications communes. D'ores et déjà, différents syndicats FSU du second degré appellent à cette grève.

Au plan national, le SNEP a d'ores et déjà demandé à rencontrer le ministre de l'Education Nationale. Mais aussi le Président de la République, puisqu'il

est le pilote de la loi d'orientation (F. Fillon l'a clairement indiqué).

Activer ou réactiver un ensemble d'alliances

A l'intérieur de l'Education Nationale, la situation de l'EPS est tout à fait emblématique de la problématique générale : approche de la réussite de tous les élèves par des entrées diversifiées, par la prise en compte de rapports différents au savoir ou recentrage sur un ensemble très classique exclusive et syndicale, l'EPS doit être le porte drapeau des disciplines sacrifiées, celles de la culture technique et de la sensibilité, à qui on ne laisse comme seule perspective que d'entrer en concurrence entre elles !

Alliances avec les parents d'élèves et les jeunes, qu'il va nous falloir rencontrer. Pour cela un matériel (une plaquette grand public) est en cours de réalisation.

Alliances aussi avec l'ensemble des forces sociales qui sont interpellées par les questions de l'EPS à l'école (en particulier le mouvement sportif). Alors que notre pays vient d'organiser deux événements majeurs (la coupe du monde de foot, les championnats du monde d'athlétisme), qu'il s'apprête à accueillir la coupe du monde de rugby, qu'à travers la ville de Paris il candidate pour accueillir les J.O., alors que l'ONU a déclaré l'année 2005 "année de l'éducation par le sport et l'EPS", après que la CEE ait fait de même pour 2004, le gouvernement engagerait paradoxalement une réforme qui ferait reculer le statut et la place des pratiques physiques et sportives dans notre système éducatif, dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'exemplarité ! On peut aussi développer une approche similaire sur les questions de la santé, alors que les études montrent l'intérêt de l'activité physique face aux ravages de la sédentarité, particulièrement chez les jeunes.

C'est donc bien la finalité (peser sur le contenu de la loi d'orientation) et la construction d'alliances qui vont structurer le plan d'intervention à tous les niveaux, engagé par le SNEP et proposé à la profession.

Développer une campagne d'opinion

La campagne déjà engagée par le SNEP pour la sauvegarde et le développement de l'EPS et du sport scolaire à l'Ecole, doit maintenant prendre une dimension plus dynamique. Elle est finalisée par

la tenue du Forum EPS et Sport en novembre 2005. Dans ce cadre, la campagne EPS et Santé, pour laquelle nous disposons déjà du soutien de personnalités de renom (Albert Jacquard, Yves Coppens, Michel Serres, etc.) est un élément fort du dispositif. La diffusion locale de l'appel de personnalités et sa signature doivent être développées. Au plan de chaque académie et département, la rencontre avec les élus, et plus particulièrement les députés et sénateurs, doit être une priorité. Il ne doit pas y avoir de parlementaire sur le territoire qui n'ait été interpellé, rencontré. Le risque est grand en effet d'avoir un projet de loi qui laisse au départ de larges zones d'ombre ...comblées au fur et à mesure par des amendements parlementaires !

Tous concernés

La tâche est d'importance, et il faut la mesurer : l'enjeu est bien de participer à la construction d'un mouvement social autour de l'école, incluant les questions de l'EPS et du sport scolaire. Là est notre responsabilité. Mais le temps est contraint, compte tenu du timing imposé par l'adversaire. Nous n'avons qu'une solution : jouer collectif ! Il n'est pas possible qu'une minorité fasse, et que le plus grand nombre regarde passer le train. C'est donc toute la profession, syndiqués et non syndiqués qui va devoir s'investir dans ce plan de mobilisation. Il y a donc pour nous l'impérieuse nécessité de passer la vitesse très supérieure, de renforcer considérablement l'activité syndicale.

Dans cette perspective, la journée de grève du 07 décembre jouera un rôle essentiel.

Cela doit être un premier temps fort structurant du mouvement : point de rassemblement ou de fixation, pour décider des articulations stratégiques (jeu pénétrant, jeu au large) pour prendre de vitesse la dispositif adverse. La métaphore sportive peut grandement aider à construire les repères de l'action collective.

Alain GOUDARD

Réagir immédiatement

Utiliser pour ce faire la protestation par mail auprès de F. Fillon disponible sur le site du SNEP : www.snefpsu.net

Loi d'orientation sur l'École 14 propositions de François Fillon Extraits ⁽¹⁾

(...) La loi d'orientation définit l'école du XXI^{ème} siècle et réorganise la scolarité obligatoire avec deux objectifs fondamentaux :

- réduire l'échec scolaire en prenant l'engagement de garantir à tous les élèves, au terme de leur scolarité obligatoire, la maîtrise des savoirs et des compétences indispensables, afin de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions ;
- élever plus haut le niveau général de tous les élèves pour atteindre effectivement les objectifs de 100% de qualification et de 80% au niveau du baccalauréat, et pour porter à 50% d'une classe d'âge le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2015 (contre 35% aujourd'hui) (...)

1. Garantir à tous les élèves la maîtrise d'un socle commun

(...) Le socle comprend un ensemble de connaissances et des compétences indispensables :

- en français (lecture, écriture, expression orale) ;
- en mathématiques (calcul, raisonnement, méthode) ;
- dans une langue vivante étrangère (capacité de base à communiquer) ;
- en technologies de l'information (ordinateur et Internet) ;
- une culture de base permettant de comprendre notre environnement (culture scientifique ou technique) et d'exercer notre citoyenneté (culture civique et historique).

(...) Il revient à l'Etat, à travers le Ministre de l'éducation nationale, d'arrêter dans le détail la définition du socle. Il le fera en s'appuyant sur une expertise indépendante. (...)

2. Valider l'acquisition du socle tout au long de la scolarité obligatoire

La certification du socle interviendra en fin de 3^{ème} grâce à un brevet renouvelé. (...) La validation du socle interviendra dès le primaire et tout au long de la scolarité :

- une évaluation nationale en français et en mathématiques aura lieu pour tous les élèves en début de CE 2 et en début de 6^{ème}. Elle sera utilisée pour déclencher le soutien individualisé des élèves en difficulté, même si c'est tout au long de la scolarité du CP à la 6^{ème} que ce soutien peut être décidé ;
- les enseignants tiendront compte de la maîtrise du socle dans la décision éventuelle de redoublement à chaque passage dans la classe supérieure. (...)

3. Mettre en place un nouveau brevet pour certifier le socle

Le nouveau brevet a été conçu pour certifier la maîtrise du socle et mieux mettre en avant les

1. *Intégralité du texte disponible sur le site du SNEP : www.snepfsu.net*

suite page 5

Premières propositions Fillon

Faire tomber le masque

Le Gouvernement l'avait annoncé : après la décentralisation, les retraites, l'assurance maladie, il entend régler le dernier des grands dossiers qu'il s'était fixés en 2002 : la réforme de l'École.

Les questions posées, essentielles pour l'avenir social, économique, culturel, de notre pays, risquent d'être " bâclées " en quelques semaines, puisque le projet de loi devrait être présenté au CSE mi-décembre, au conseil des ministres début janvier pour un débat parlementaire au printemps 2005. Cela laisse bien peu de temps pour les concertations promises, mais aussi pour que l'opinion publique saisisse les enjeux.

Notre contestation du rapport Thélot

L'an passé s'est déroulé le " grand débat " sur l'éducation dont la synthèse a montré que les propositions développées par la FSU, centrées sur la réussite de tous et l'élévation indispensable des qualifications étaient largement partagées par la profession et l'opinion.

Malheureusement, comme nous le craignons, le rapport de la commission Thélot, bien que titré " pour la réussite de tous ", au lieu de s'appuyer sur les conclusions du débat, a préféré mettre en avant des orientations contenues dans de multiples rapports et propositions diverses que nous avons combattus depuis 15 ans [centration sur un " socle des indispensables " réducteur et utilitariste ; ambiguïté sur le devenir des disciplines hors du socle, comme l'EPS ; alourdissement de la charge de travail et des services des enseignants ; minimisation du rôle de l'équipe pluri-professionnelle (les enseignants devant tout faire) ; augmentation de l'autonomie des établissements et du poids des hiérarchies ; etc.].

Nous avons souligné ce qui nous semblait positif dans le rapport Thélot comme le constat sur la situation actuelle de l'École ou l'affirmation de la nécessité de donner plus de moyens aux établissements difficiles, mais nous avons aussi condamné l'axe général de la réorientation de l'École qui aboutissait de fait à une discrimination accrue entre les jeunes en fonction notamment de leurs origines sociales, contrairement à ce qui était affirmé (voir les bulletins précédents et le site du SNEP).

Une prestation télévisée de François Fillon en trompe-l'œil

Le ministre a refusé de faire connaître aux syndicats ses premières annonces avant sa prestation télévisée du 18 novembre à " 100 mn pour convaincre " où il s'est livré à un habile show, destiné à séduire l'opinion publique et à masquer ses véritables intentions.

S'il a voulu d'abord y réaffirmer ses prérogatives en matière d'éducation, il est toutefois passé à côté d'une urgence, celle consistant à proposer aux Français une nouvelle grande ambition pour l'École. Comme il l'a fait pour les retraites (rappelons-nous qu'il était alors le ministre en charge du dossier), il utilise les médias, retarde l'essentiel de ses annonces, fait croire à des négociations qui n'existent pas réellement.

Il entend aussi faire oublier le cadre des orientations gouvernementales fondamentales dans lesquelles la réforme de l'école s'inscrit : volonté de réduction des coûts du système éducatif (les 150 000 recrutements en 5 ans annoncés ne couvriront pas les départs en retraite), modification fondamentale des missions et règles de la fonction publique, transformation de la société dans un sens ultra-libéral.

La réalité des premières propositions du Ministre

Un document titré " 14 propositions de F.Fillon " a été remis aux organisations après l'émission (voir extraits ci contre ; disponible en intégralité sur le site du SNEP). Ces propositions sont significatives des orientations décrites ci-dessus, même si, simultanément, on y voit que le gouvernement a été contraint de tenir compte, d'une certaine manière, des premières réactions des personnels aux propositions de la commission Thélot.

F.Fillon s'inscrit dans la volonté de transfert des moyens du second degré vers le supérieur, il confirme le choix de la " méritocratie " comme mode de gestion des personnels, prône de façon ambiguë le retour à des formes d'autorité contestables.

Il s'écarte finalement peu du rapport Thélot, et particulièrement en reprenant la proposition d'un " socle de compétences indispensables ". Si le contenu de celui-ci est légèrement modifié, il reste flou, d'autant qu'il ne sera précisé qu'après le vote de la loi ! Ses articulations avec les autres enseignements, dont le rôle et le statut ne sont pas précisés, ne sont pas définies. On ne sait pas ce que deviennent les disciplines actuellement enseignées et qui ne sont pas

Salaires dans la Fonction Publique : parlons vrai ?

Pour tenter de discréditer les personnels de la Fonction Publique aux yeux de la population, le Ministre oppose à leurs revendications légitimes, une campagne de désinformation et un chantage entre emplois et salaires.

Il évoque une "feuille de paye moyenne" dont le pouvoir d'achat ne cesserait d'augmenter. Il s'agit en fait de prendre en compte les mesures individuelles (promotions, avancement), les changements de corps qui augmentent la masse salariale globale donc le salaire moyen par tête. Mais chacun ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu. Et ces promotions sont rognées par l'inflation.

La seule référence possible est la valeur du point d'indice qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente avec l'évolution des prix. Dans le calcul du Ministre, c'est la notion même de déroulement de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contestée. En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

Quelle réalité de l'évolution du pouvoir d'achat ?

Entre le 1er janvier 2000 et le 31 octobre 2004, la perte du pouvoir d'achat de la valeur du point atteinte par rapport à l'indice des prix hors tabac : -4,89%, par rapport à l'indice des prix avec tabac : - 5,93 %.

A la fin de l'année, la perte atteindra 5 % par rapport à l'indice hors tabac soit en cumulé, l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Pour les retraites, rien n'est réglé sur le contentieux, ni sur l'actualité (1,5 % pour 2004 avec une inflation qui sera supérieure).

Et d'ores et déjà, de nouveaux prélèvements sont envisagés pour les actifs et les retraités.

Le minimum Fonction Publique court toujours après le SMIC..

Pour la catégorie A (recrutement BAC + 3), donc pour les enseignants, le début de la carrière représentait 1,75 fois le SMIC en 1983, il en représente seulement 1,32 % aujourd'hui.

Oui, il est possible d'augmenter les salaires

Le Ministre se répand sur les contraintes des finances publiques et sur le coût qu'aurait pour tous, la satisfaction de nos revendications.

Mais c'est le gouvernement lui-même qui a choisi de se priver de recettes dans le cadre d'une politique fiscale ni juste, ni justifiée, qui ignore les besoins de solidarité et ceux des services publics (baisse des impôts, exonérations de cotisations décidées en faveur du patronat).

La part des richesses produites dans le pays mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des fonctionnaires de l'Etat, ne cesse de reculer au bénéfice des profits financiers. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (2 milliards d'euros en moins, soit près de 3% de la masse salariale).

Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires. C'est inacceptable au regard des besoins des services publics essentiels pour le pays. Incohérent au regard du chômage. Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance, notamment par la consommation..

Augmenter les salaires, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

Les organisations syndicales ont décidé de boycotter la première réunion à laquelle R. DUTREIL les conviait pour établir un "bilan partagé" de la situation, et de tenir ce même jour 23 novembre, une conférence de presse pour démonter la campagne de désinformation du Ministre.

Le 7 décembre, dans la rue, les enseignants devront être nombreux pour peser sur l'ouverture de réelles négociations avec le Ministre.

Dominique DELIGNY

Enseignement Sup

LMD... que deviennent les STAPS ?

Par trois fois, entre 1995 et 2002, le SNEP a imposé des tables rondes ministérielles qui devaient traiter de la crise des STAPS. Il s'agissait de répondre aux besoins sociaux (EPS comprise), d'infléchir les formations dans le sens " de l'intervention " (d'une approche technologique), de passer d'une juxtaposition de contenus académiques à une pluridisciplinarité cohérente et dynamique (en luttant contre la minorisation des savoirs pratiques dans la formation), d'exiger le développement de recherches pouvant irriguer ces transformations.

Ces propositions se sont heurtées à la majorité du CNU STAPS (74ème section), à la Conférence des Directeurs d'UFRSTAPS, aux craintes du Ministère que cela lui coûte. Bref, d'étranges connivences ont pu être observées.

Dès les premiers décrets sur le LMD (Licence, Master, Doctorat ou 3-5-8), nous avons alerté le nouveau directeur de l'enseignement supérieur (le Cabinet de Ferry puis celui de Fillon) sur les risques encourus par les STAPS dans ce contexte. Nous avons même déclaré que loin d'apporter des réponses nouvelles aux questions récurrentes que nous posions, le LMD pouvait paradoxalement renforcer les aspects les plus négatifs du cursus actuel.

La logique " d'adossement " du Master à des blocs scientifiques importants (sciences humaines, sciences de la vie...) fait qu'aujourd'hui il n'existe plus de nouveau second cycle (Master) STAPS, les quelques maîtrises STAPS qui existent encore sont menacées très vite de disparition ; la première année du Master (à Bac+4) est pilotée par cette logique et la " spécificité " STAPS est réduite à une " mention " ou une " spécialité ".

Cela donne, par exemple, des Masters " santé ", mention STAPS ou " sciences humaines " spécialité STAPS.

Bien sûr, les enseignants-chercheurs STAPS qui, dans le dispositif antérieur, s'identifiaient d'abord comme psychologues, sociologues, biologistes ou biomécaniciens vont, pour certains, se sentir confortés dans leurs options par la réforme. Pour ceux, en revanche, qui voulaient travailler à l'identification de l'objet STAPS (tant scientifique que professionnel), qu'ils soient de rang universitaire ou issus du second degré, les voilà encore une fois orphelins d'un projet toujours attendu qui aurait pu donner un sens à leur intervention.

Les Masters qui font une place aux " STAPS " vont, dans la logique de la réforme, considérablement se différencier les uns des autres. L'autonomie et la concurrence s'annoncent !

Les savoirs pratiques (APS, techniques d'intervention) reculent parfois de façon caricaturale. La hiérarchie des savoirs, des personnels se développe. Simultanément, la conférence des directeurs d'UFRSTAPS fait un bilan quantitatif très satisfaisant de la campagne d'habilitation qui vient de s'achever (75% des établissements sont déjà entrés dans la réforme). On y retrouverait ce qui existait déjà en Maîtrise, en DESS ou en doctorat STAPS, affirment certains collègues...et c'est peut être vrai.

Il est probable qu'ici ou là on assiste à l'émergence de projets innovants dans ce cadre, c'est le pendant de l'autonomie et de la concurrence. L'identité nationale STAPS (formelle ?) disparaît. Chaque établissement va développer des logiques de site. Le SNEP pour sa part souhaite savoir où l'on va et proposera aux différentes UFRSTAPS de se rencontrer. Les nouvelles licences STAPS elles-mêmes peuvent dériver dans les logiques " d'adossement "...quid de la formation des enseignants d'EPS dans ces conditions ?

Alain BECKER

L'espoir de voir régler les problèmes par le syndicat est légitime ...mais insuffisant

Dans un récent sondage (BVA), 54% des salariés font confiance aux syndicats.

C'est encourageant ! Mais sur quelle base cette appréciation repose-t-elle, quand on sait que seulement 7% sont syndiqués en général et 20% dans la fonction publique ? C'est là tout l'étonnant paradoxe.

Doit-on se satisfaire d'une syndicalisation au SNEP de près de 30%, quand aux élections professionnelles, le SNEP obtient plus de 79% des suffrages ?

L'espoir de voir régler les problèmes par le syndicat est légitime. C'est son rôle, ou du moins celui qu'on lui attribue dans une lecture qui fait trop souvent l'économie des processus, de la genèse pour ne garder que l'émergé, le " produit " fini, l'acquis ou le non-acquis.

Si on en reste à une confiance dans le syndicat sans le rejoindre et sans se mobiliser, on construit, à notre insu, des mythes que la réalité se charge un jour ou l'autre de

faire tomber. Et là, ça fait mal, et tout le monde recule. Car le système est plus complexe. Chaque avancée, ou recul, doit non seulement être replacé dans son contexte mais résulte d'un ensemble d'actions antagonistes (ce que nous appelons rapport de force). C'est par l'action fédérée du plus grand nombre que se fabrique la dynamique qui permet de déboucher.

Mais l'action collective est le produit de l'action de chacun et le dépasse.

Le rôle majeur du syndicat est de construire les liens qui donnent du sens à l'action de chacun et permettent de construire la mobilisation de tous.

Aujourd'hui, à propos de l'EPS, de la loi d'orientation sur l'école, des mutations, des hors classes, des salaires... serons-nous en capacité de nous mobiliser, de peser dans le " jeu social ", de nous faire entendre ?

Oui si, dépassant la confiance et la délégation, nous construisons un SNEP beaucoup plus efficace car rassemblant massivement la profession.

Le renforcement de notre syndicalisme, au service de la mobilisation et de l'action, est un des éléments d'une réécriture possible de l'avenir, une perspective de changement durable et profitable à tous. Cela suppose de reprendre confiance dans le " je collectif ", de redonner du sens social à nos métiers, de retrouver les solidarités.



Alain BRIGLIA

alain.briglia@snepsfu.net

Liste des responsables syndicalisation

AIX	PRUNEAU	Alain	SNEP FSU	12 place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE	rs-aix@snepsfu.net	
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14 rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN	rs-02@snepsfu.net	
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle		18 allée Louise Labé	60550	VERNEUIL EN HALATTE	rs-60@snepsfu.net	
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05 rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS	rs-80@snepsfu.net	
BESANCON	FLENET	Bernard		10 Chemin de la Grange Marquet	25000	BESANCON	rs-besancon@snepsfu.net	
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101	Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC	rs-24@snepsfu.net
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU		138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX	rs-33@snepsfu.net
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël			13 bd du Collège	40100	DAX	lacajnoel@aol.com
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel			23 rue Léonard de Vinci	47510	FOULAYRONNES	c.r.decarlo@wanadoo.fr
BORDEAUX 64	BOUSQUET	Jacqueline			3 rue du Bouscat	64000	PAU	rs-64@snepsfu.net
CAEN	BAES	Christian			03 allée robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE	rs-caen@snepsfu.net
CALEDONIE	SOULISSE	Jean-Claude	Lot. Cornouaille Robinson		61 bis rue de l'Alezan	98810	MONT DORE	soulisse@lagoon.nc
CLERMONT	CARPENTIER	Joëlle			6 rue de la Palene	63200	MENETROL	rs-clermont@snepsfu.net
CORSE	PATRONI	Laetizia	Kaliste 5		Monte Stello	20290	BORGO	rs-corse@snepsfu.net
CRETEIL 94	BOZON	Philippe	SNEP 94	Maison des Syndicats	11/13 rue des Archives	94000	CRETEIL	rs-94@snepsfu.net
CRETEIL 93	CHALUMEAU	Marie-Françoise	SNEP 93	Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016	BOBIGNY	rs-93@snepsfu.net
CRETEIL 77	HENRY	Patrice			60 rue Nobel	77500	CHELLES	rs-77@snepsfu.net
DIJON	MICHON	Annie			6 clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUICHE	rs-dijon@snepsfu.net
Hors de France	SNEP NATIONAL				76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	fichier@snepsfu.net
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontanes		chemin des Cailles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY	rs-07@snepsfu.net
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre			35 rue Mozart	26000	VALENCE	rs-26@snepsfu.net
GRENOBLE 38	BISSERIER	Yves	SNEP FSU	Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 2	rs-38@snepsfu.net
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick		Les Hauts de Chatillon	Les Hauts de Chamoux	73000	CHAMBERY	epsmonge@wanadoo.fr
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul			10 allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX	rs-74@snepsfu.net
GUADELOUPE	JOSEPH	James	18, rue de la Glacière	Vernou	Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG	rs-guadeloupe@snepsfu.net
GUYANE	BOSCUS	Cédric	Rés. Louis Ribal Soula 2		11 av Gaston Monnerville	97355	MACOURIA TONATE	rs-guyane@snepsfu.net
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU		38 bd Van Gogh	59650	VILLENEUVE D ASCQ	rs-lille@snepsfu.net
LIMOGES	VALLA	Didier			24, bis rue de Nexon	87000	LIMOGES	rs-limoges@snepsfu.net
LYON 01	BREVET	Catherine			92 rue Bresse Cocagne	01340	MONTREVEL EN BRESSE	rs-01@snepsfu.net
LYON 42	FEZZOLI	Christophe			4 b Cours Marin	42152	L'HORME	rs-42@snepsfu.net
LYON 69	PANASSIER	Eric			63 av du Général Leclerc	38540	HEYRIEUX	rs-69@snepsfu.net
MARTINIQUE	LEGENDRE	Jacques	Lot. Les Balcons n° 59		Les Hauts de Mamiba	97222	CASE PILOTE	legendre.jacques@online.fr
MAYOTTE	REUTT	Chantal	BP 37			97640	SADA	FERRY.chantal@wanadoo.fr
MONTPELLIER	CARDIN	Yves			18, pl. Senechaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER	rs-montpellier@snepsfu.net
NANCY	NACHON	Jean marc			22, rue des Marguerites	57100	THIONVILLE	rs-nancy@snepsfu.net
NANTES 44	RIVES	Patrice			6 rue des Lilas	44140	LE BIGNON	rs-44@snepsfu.net
NANTES 49/53	DUBOURREAU	Thierry		Dampierre sur Loire	chemin du Fer Aigu	49400	SAUMUR	rs-nantes@snepsfu.net
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien			55 rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS	rs-72@snepsfu.net
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystel			1 chemin de Ceinture	85340	ILE D'OLONNE	rs-85@snepsfu.net
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU		264 bd de la Madeleine	06200	NICE	rs-nice@snepsfu.net
ORLEANS	ARTIGE	Annie			17 impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS	rs-orleans@snepsfu.net
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU		76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	rs-paris@snepsfu.net
POITIERS	ROBIN GARNIER	Caroline			Chateaurenaud	16230	FONTENILLE	rs-poitiers@snepsfu.net
POLYNESIE	LAGRANGE	Marie-Jo			BP 10935	98711	PAEA	lagrangem@mail.pf
REIMS	PERIN	François			64 rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	rs-reims@snepsfu.net
RENNES	COCHET	Jacques			24 rue Kerdavid	56600	LANESTER	rs-rennes@snepsfu.net
REUNION	CAQUELARD	Benoît			124 rue de la Colline	97400	SAINT DENIS	rs-reunion@snepsfu.net
ROUEN	BOUTBAL	Hameau de la Curerie			76190	76190	MONT-DE-LIF	rs-rouen@snepsfu.net
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude			26 rue de Metzeral	67100	STRASBOURG	rs-strasbourg@snepsfu.net
TOULOUSE	SENAT	Jean-Luc	SNEP FSU		2 av. Jean Rieux	31500	TOULOUSE	rs-toulouse@snepsfu.net
VERSAILLES 78	DURY	Jacques		Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78810	FEUCHEROLLES	jacques.dury@club-internet.fr
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc			19 av des Sablons	91350	GRIGNY	rs-91@snepsfu.net
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU		3 bis rue W. Rochet	92000	NANTERRE	snep92@wanadoo.fr
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOVACIC	Laure			9 rue du Grand Gourmay	95560	MONTSOULT	rs-95@snepsfu.net

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- ➔ Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- ➔ Consultez ci-contre le montant des cotisations
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »
(Datez du jour de la signature)
- ➔ A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 10

JE CHOISIS DE PAYER EN *

un seul versement
(joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30



COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	118 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC		100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Non titulaire non réemployé** : 30 € ● **Etudiant** (sur présentation justificatif) 30 € ● **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 56 €	2 63 €	3 70 €	4 77 €	5 85 €	6 92 €	7 99 €	8 107 €	9 114 €	10 121 €

- **CPA et CFA ancienne formule** : 80% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA).
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM

Prénom Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA 50% CPA 80% CFA

Adhérent en 03/04 OUI NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2	Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité	grp:

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR oui non

Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

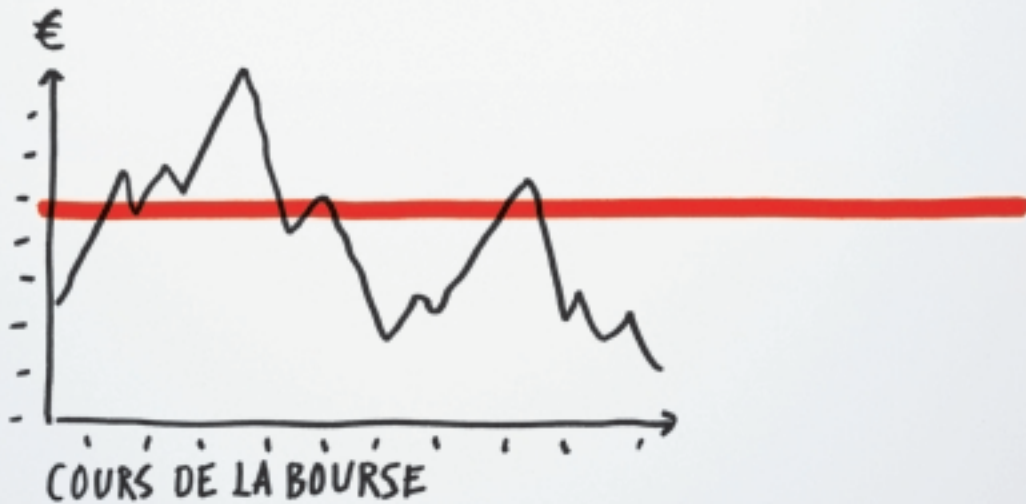
Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT
NE VARIENT PAS TOUS LES JOURS.



MUTUELLE D'ASSURANCE

- Fondée en 1934 en opposition au modèle capitaliste, la MAIF s'est constituée autour de valeurs qui ne sont pas cotées en bourse : des valeurs humanistes, empreintes de solidarité et respectueuses de la personne.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL